

Ministry of Education

Financial Analysis and Accountability Branch

315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

315, rue Front Ouest
12e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2022 : SB10

Note de service

Date : 25 mars 2022

Destinataires : Administratrices et administrateurs des affaires
Administrations scolaires relevant de l'article 68

Expéditeur : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Objet : **Formulaires des prévisions budgétaires de 2022-2023**
destinés aux administrations scolaires relevant de l'article 68

J'ai le plaisir de vous informer que les formulaires des prévisions budgétaires de 2022-2023 destinés aux administrations scolaires relevant de l'article 68 (administrations scolaires) et les renseignements financiers connexes sont maintenant disponibles. Les formulaires Excel, le formulaire de demande de budget, le rapport sur les écarts préchargé, ainsi que les directives pour les remplir seront fournis à chaque administration scolaire séparément, et les principaux changements sont indiqués ci-après.

Formulaires des prévisions budgétaires de 2022-2023

Voici les deux principaux changements apportés aux formulaires cette année, résumés à titre de référence :

Formulaire	Changement
Tableau 5.1 et tableau 9	Si du matériel de santé et de sécurité acquis par le gouvernement provincial est fourni aux administrations scolaires, une nouvelle ligne a été ajoutée pour indiquer les revenus et les dépenses en nature correspondants conformément à l'orientation fournie dans la note de service 2021 : SB18. De plus amples renseignements seront communiqués à mesure que le

ministère continuera de collaborer avec le ministère de la Santé et le médecin hygiéniste en chef relativement aux mesures de santé publique en cours.

Tableau 10	Tel qu'il est indiqué dans la note de service <u>2022 : B03 – Financement des Subventions pour les besoins des élèves pour 2022-2023</u> , le ministère a prévu une disposition concernant les négociations syndicales à venir dans le cadre des volets de la formule de financement des Subventions pour les besoins des élèves. Selon ces augmentations, les administrations scolaires devraient estimer une disposition semblable relative aux dépenses touchant le personnel et en faire état au tableau 10, dans la colonne « autre » sur la ligne des dépenses liées à la Disposition de prévoyance.
------------	--

Processus d'approbation budgétaire pour les nouvelles demandes de financement

Pour toute nouvelle demande de budget, les administrations scolaires sont priées de continuer de soumettre au ministère des formulaires de demande de budget aux fins d'approbation.

Dans la note de service [2022 : B03 – Financement des Subventions pour les besoins des élèves pour 2022-2023](#), le Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19 a été annoncé et fournit un financement temporaire pour des mesures de soutien supplémentaires en matière de dotation. Ce financement est offert aux administrations scolaires dans le cadre du processus d'approbation du budget afin de permettre l'embauche continue de personnel enseignant, d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance, d'aides-enseignantes et aides-enseignants et d'autres travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation afin de favoriser la reprise de l'apprentissage, de soutenir l'éducation de l'enfance en difficulté, d'offrir un apprentissage à distance et de maintenir des normes de nettoyage améliorées. Les administrations scolaires peuvent indiquer les demandes au titre du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19 dans le champ de la source de financement du formulaire de demande de budget. Veuillez consulter les directives du formulaire de demande de budget pour obtenir de plus amples renseignements.

Les administrations scolaires doivent continuer d'inclure dans le formulaire de demande de budget et les formulaires des prévisions budgétaires les demandes de financement visant des programmes dont les fonds sont habituellement octroyés par l'intermédiaire du Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) à l'intention des conseils scolaires de district. De même, il est recommandé aux administrations scolaires d'examiner la note de service [2022 : B05 – Fonds pour les priorités et les partenariats \(FPP\) pour 2022-2023](#) annonçant le financement au titre du FPP afin de déterminer tout programme qui s'avérerait utile pour répondre aux besoins des élèves des administrations scolaires, notamment ce qui suit :

- Collecte de données démographiques
- Programme de soutiens pour la mise en place du décloisonnement
- Projets pilotes de formation en entrepreneuriat
- Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant conseiller en orientation

- Soutiens, formation et ressources en santé
- Financement de la Stratégie pour les mathématiques
- Stratégie pour les mathématiques – Financement des qualifications supplémentaires
- Programme de bourses pour l'apprentissage des métiers spécialisés
- Programme de soutien au tutorat

De plus amples renseignements et directives sur ces programmes seront communiqués au cours des semaines à venir.

Pour obtenir la liste des programmes recevant du financement au titre du FPP qui ont fait l'objet d'un transfert aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE), veuillez consulter la note de service 2022 : B03. Les administrations scolaires peuvent continuer de présenter des demandes de financement pour les fonds transférés aux SBE si elles en établissent le besoin.

Le ministère examinera les demandes et fournira une approbation officielle. Les administrations scolaires devront s'assurer de fournir suffisamment de détails et de justifications pour appuyer toute nouvelle demande de financement présentée au ministère afin de permettre à ce dernier d'examiner plus facilement les propositions budgétaires et d'accélérer son processus d'approbation budgétaire. Les administrations scolaires doivent présenter le formulaire en même temps que leurs prévisions budgétaires pour 2022-2023 et le faire parvenir à la même boîte aux lettres électroniques, à l'adresse suivante : Estimates.met@ontario.ca.

Le formulaire de demande de budget peut également être utilisé pour les demandes de budget en cours d'exercice. Toutefois, les demandes de financement présentées distinctement du cycle des prévisions budgétaires annuelles devraient se limiter à celles qui se rattachent aux modifications apportées à la réglementation sur le financement et à d'autres circonstances imprévues.

Soumissions des rapports financiers

Les prévisions budgétaires pour 2022-2023 doivent être remises au ministère au plus tard le 30 juin 2022. Un dossier de présentation complet comprend les documents suivants sous format électronique :

- Formulaires des prévisions budgétaires
- Rapport sur les écarts
- Formulaires de demande de budget (s'il y a lieu)

Ces documents doivent être transmis par courriel à l'adresse suivante :

Estimates.met@ontario.ca. Veuillez joindre au même courriel une copie PDF du certificat signé par la directrice générale ou le directeur général. N'insérez aucune pièce jointe dans le corps du courriel. Pour faciliter la gestion de notre dépôt électronique de documents, nous demandons aux administrations scolaires d'indiquer dans la ligne objet « Documents à l'appui des prévisions budgétaires de 2022-2023 – Nom de l'administration scolaire ».

Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble de documents relatifs aux prévisions budgétaires, ainsi que sur le formulaire ou le processus d'approbation, ou sur le financement supplémentaire mentionné ci-dessus, veuillez vous adresser aux personnes-ressources indiquées à l'annexe A.

Cordialement,

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Annexe A : Personnes-ressources du ministère de l'Éducation

Pour toute question générale et liée aux budgets

Personne-ressource de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières	Téléphone et courriel
André Mercier, analyste financier	437 215-9537 Andre.Mercier@ontario.ca

Administration scolaire	Personnes-ressources de la Direction des services régionaux	Téléphone et courriel
Bloorview School Authority	Melissa Weyland, agente d'éducation	416 302-5435 Melissa.Weyland@ontario.ca
Campbell Children's School Authority	Pascale Guimond, agente d'éducation	613 225-4653 Pascale.Guimond@ontario.ca
CHEO School Authority		
John McGivney Children's Centre School Authority	Joy Antoniuk, agente d'éducation	519 667-2034 Joy.Antoniuk@ontario.ca
KidsAbility School Authority		
Niagara Children's Centre School Authority	Virginia Rutledge, agente d'éducation	519 667-2026 Virginia.Rutledge@ontario.ca

Pour toute question sur les programmes bénéficiant de financement au titre du FPP en 2022-2023
énumérés dans la présente note de service

Nom du programme	Direction	Personne-ressource du programme	Téléphone et courriel
Collecte de données démographiques	Secrétariat de l'équité en matière d'éducation	Maria Baginska, analyste des politiques et des programmes	437 776-7748 Maria.Baginska@ontario.ca
Programme de soutiens pour la mise en place du décloisonnement	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	416 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca

Projets pilotes d'éducation à l'entrepreneuriat	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	416 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca
Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant conseiller en orientation	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	416 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca
Soutiens, formation et ressources en santé	Direction de la santé et de la sécurité dans les écoles	Jennifer Ng, chef	647 823-6205 Jennifer.Ng@ontario.ca
Financement de la Stratégie pour les mathématiques	Direction de l'apprentissage numérique et en ligne	Laurie McNelles, directrice par intérim	437 388-3134 Laurie.McNelles2@ontario.ca
Stratégie pour les mathématiques – Financement des qualifications supplémentaires	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	416 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca
Programme de bourses pour l'apprentissage des métiers spécialisés	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	416 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca
Programme de soutien au tutorat	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	416 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca